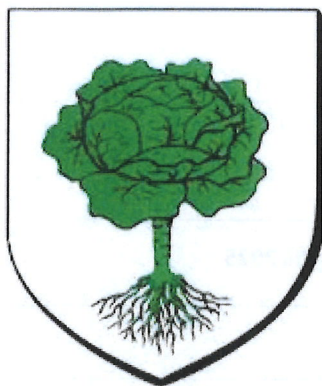




COMMUNE DE KRAUTWILLER

République Française – Département du Bas-Rhin

SOUS-PREFECTURE

30 AVR. 2025

HAGUENAU-WISSEMBOURG

DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du : 29 AVRIL 2025 A 19 H 30	
Lieu : Mairie de Krautwiller	
N° de la délibération : 2025_CM_24	Titre : Conseil Municipal Clôture régie de recettes
Rapporteur : Monsieur Paul NOLTE, Maire	Date de la convocation : 23 AVRIL 2025
Président de séance : Monsieur Paul NOLTE	Secrétaire de séance : Madame GRAD RICHERT Christiane
PJ :	

Membres en exercice :	10	
Présent (e) s	7	M. Paul NOLTE, M. Jean-Marie DECKER, Mme Christiane GRAD-RICHERT, M. René BAEHR, Mme Corinne ASMUS, M. Pascal MECKERT, M. Nicolas GANZITTI (entré en cours de séance)
Absent (e) s excusé (e) s	3	Mme Béatrice FORSTER, Mme Cristel SCHILLING, M. Antoine DECKER
Absent (e) s non excusé (e) s	0	
Procuration (s)	2	Mme Cristel SCHILLING donne procuration à Mme Christiane GRAD RICHERT M. Antoine DECKER donne procuration à M. Jean-Marie DECKER

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2025_CM_24	Titre : Conseil Municipal Clôture régie de recettes
Rapporteur : Monsieur Paul NOLTE	Date de la convocation : 23 AVRIL 2025
Service référent : Direction Générale	

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'en date du 27 mars 2009, le conseil municipal a donné délégation au maire pour la création, la modification et la suppression des régies communales.

Une régie d'avances a été mise en place en date du 29 octobre 2009.

Le 8 avril 2021, ont été nommées comme régisseur, Mme Carole LEININGER, et comme régisseur suppléant, Mme Corinne ASMUS.

Cette régie d'avances n'étant plus utilisé, il conviendrait de la clôturer.

DECISION

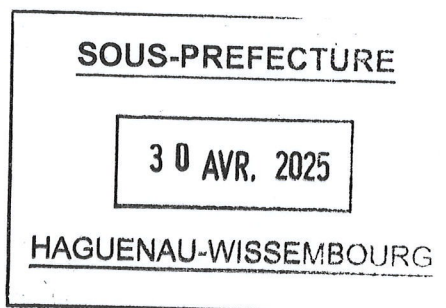
Le Conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré,

- **ACCEPTE** la clôture de la régie d'avances
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à ce dossier.

N° de la délibération : 2025_CM_24		Titre : Conseil Municipal Clôture régie de recettes
Pour	9	
Contre	0	
Abstention	0	
Résultat du vote : ADOPTE A L'UNANIMITE		

Pour extrait conforme et exécutoire

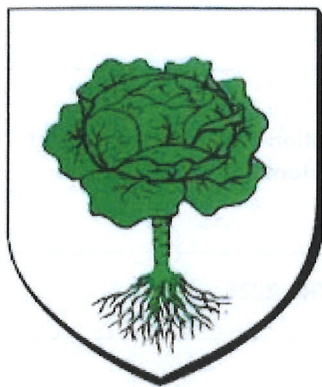
Le Maire,
Paul NOLTE

Le secrétaire de séance,
Christiane GRAD RICHERT



Envoyé en Sous-Préfecture le	
Enregistré en Sous-Préfecture le	
Publié le	



COMMUNE DE KRAUTWILLER

République Française – Département du Bas-Rhin

SOUS-PREFECTURE

30 AVR. 2025

HAGUENAU-WISSEMBOURG

DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du :	29 AVRIL 2025 A 19 H 30
Lieu : Mairie de Krautwiller	
N° de la délibération : 2025_CM_25	Titre : Conseil Municipal Redevance pour l'occupation du domaine public et redevance provisoire du domaine public par les chantiers de travaux
Rapporteur : Monsieur Paul NOLTE, Maire	Date de la convocation : 23 AVRIL 2025
Président de séance : Monsieur Paul NOLTE	Secrétaire de séance : Madame GRAD RICHERT Christiane
PJ :	

Membres en exercice :	10	
Présent (e) s	7	M. Paul NOLTE, M. Jean-Marie DECKER, Mme Christiane GRAD-RICHERT, M. René BAEHR, Mme Corinne ASMUS, M. Pascal MECKERT, M. Nicolas GANZITTI (entré en cours de séance)
Absent (e) s excusé (e) s	3	Mme Béatrice FORSTER, Mme Cristel SCHILLING, M. Antoine DECKER
Absent (e) s non excusé (e) s	0	
Procuration (s)	2	Mme Cristel SCHILLING donne procuration à Mme Christiane GRAD RICHERT M. Antoine DECKER donne procuration à M. Jean-Marie DECKER

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2025_CM_25	Titre : Conseil Municipal Redevance pour l'occupation du domaine public et redevance provisoire du domaine public par les chantiers de travaux
Rapporteur : Monsieur Paul NOLTE	Date de la convocation : 23 AVRIL 2025
Service référent : Direction Générale	

M. le Maire donne connaissance au conseil municipal des règles relatives au calcul des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R. 2333-105 et suivants du Code général des collectivités territoriales

Il s'agit des :

- RODP : redevance pour l'occupation du domaine public
- RODP provisoire : redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux

Il propose au conseil :

- De calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1^{er} janvier 2025 ;
- De fixer le montant de la redevance pour occupation et occupation provisoire du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du Code général des collectivités territoriales visés ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal Officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 57,70% applicable à la formule de calcul.

DECISION

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- **ADOpte** la proposition ci-dessus qui lui est faite concernant la redevance d'occupation et la redevance provisoire d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à ce dossier.

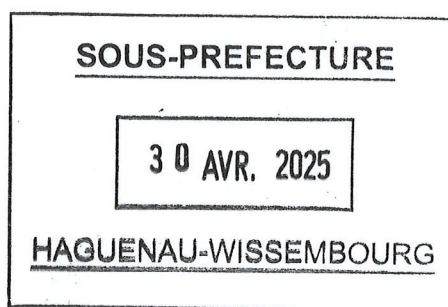
N° de la délibération : 2025_CM_25		Titre : Conseil Municipal Redevance pour l'occupation du domaine public et redevance provisoire du domaine public par les chantiers de travaux
Pour	9	
Contre	0	
Abstention	0	
Résultat du vote : ADOPTE A L'UNANIMITE		

Pour extrait conforme et exécutoire

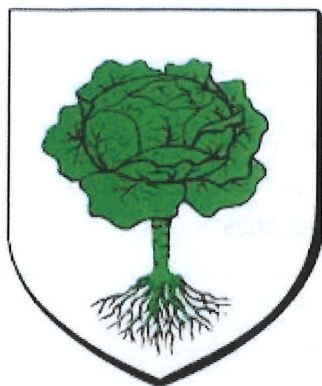
Le Maire,
Paul NOLTE



Le secrétaire de séance,
Christiane GRAD RICHERT

Envoyé en Sous-Préfecture le	
Enregistré en Sous-Préfecture le	
Publié le	



COMMUNE DE KRAUTWILLER

République Française – Département du Bas-Rhin

SOUS-PREFECTURE

30 AVR. 2025

HAGUENAU-WISSEMBOURG

DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du : 29 AVRIL 2025 A 19 H 30	
Lieu : Mairie de Krautwiller	
N° de la délibération : 2025_CM_26	Titre : Conseil Municipal Régularisation parcellaire – Propriété GOETZ
Rapporteur : Monsieur Paul NOLTE, Maire	Date de la convocation : 23 AVRIL 2025
Président de séance : Monsieur Paul NOLTE	Secrétaire de séance : Madame GRAD RICHERT Christiane
PJ :	

Membres en exercice :	10	
Présent (e) s	7	M. Paul NOLTE, M. Jean-Marie DECKER, Mme Christiane GRAD-RICHERT, M. René BAEHR, Mme Corinne ASMUS, M. Pascal MECKERT, M. Nicolas GANZITTI (entré en cours de séance)
Absent (e) s excusé (e) s	3	Mme Béatrice FORSTER, Mme Cristel SCHILLING, M. Antoine DECKER
Absent (e) s non excusé (e) s	0	
Procuration (s)	2	Mme Cristel SCHILLING donne procuration à Mme Christiane GRAD RICHERT M. Antoine DECKER donne procuration à M. Jean-Marie DECKER

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2025_CM_26	Titre : Conseil Municipal Régularisation parcellaire – Propriété GOETZ
Rapporteur : Monsieur Paul NOLTE	Date de la convocation : 23 AVRIL 2025
Service référent : Direction Générale	

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Jean-Marie DECKER

Monsieur Jean-Marie DECKER informe les élus qu'il convient de procéder à des régularisations parcellaires suite au changement opéré par rapport au lit de la Zorn qui avait été modifié.

A ce jour, cette démarche n'a pas été effectué et le cadastre n'est pas à jour.

Cette régularisation concerne les parcelles, appartenant à la commune :

- Section 1 – n° 89
- Section 2 – n° 128

Un géomètre a été mandaté en vue de procéder à la réalisation du procès-verbal d'arpentage et la création de 2 parcelles nouvelles.

Ensuite, il conviendra de procéder à la cession de chaque nouvelle parcelle concernée. L'une d'environ 102m² et l'autre d'environ 26m².

Pour l'établissement de l'acte, il convient de prendre une délibération.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de statuer.

DECISION

Le Conseil municipal,

Après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **DECIDE** d'accepter les cessions mentionnées ci-dessus à l'euro symbolique à M. Georges GOETZ
- **DECIDE** de confier la rédaction de l'acte de vente à l'Etude notariale SCP SALAVERT et KNAEBEL à Brumath
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à ce dossier

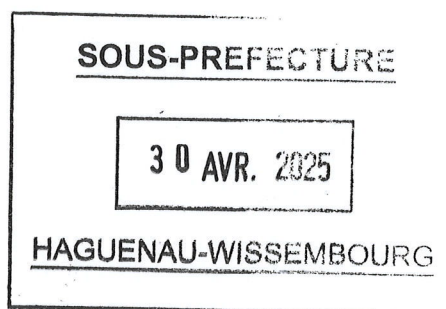
N° de la délibération : 2025_CM_26		Titre : Conseil Municipal Régularisation parcellaire – Propriété GOETZ
Pour	9	
Contre	0	
Abstention	0	
Résultat du vote : ADOPTE A L'UNANIMITE		

Pour extrait conforme et exécutoire

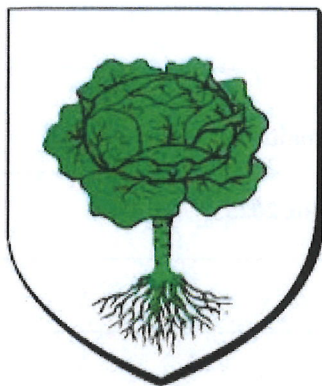
Le Maire,
Paul NOLTE



Le secrétaire de séance,
Christiane GRAD RICHERT

Envoyé en Sous-Préfecture le	
Enregistré en Sous-Préfecture le	
Publié le	



COMMUNE DE KRAUTWILLER

République Française – Département du Bas-Rhin

SOUS-PREFECTURE

30 AVR. 2025

HAGUENAU-WISSEMBOURG

DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du :	29 AVRIL 2025 A 19 H 30	
Lieu :	Mairie de Krautwiller	
N° de la délibération :	2025_CM_27	Titre : Conseil Municipal Remplacement agent communal
Rapporteur :	Monsieur Paul NOLTE, Maire	Date de la convocation : 23 AVRIL 2025
Président de séance :	Monsieur Paul NOLTE	Secrétaire de séance : Madame GRAD RICHERT Christiane
PJ :		

Membres en exercice :	10	
Présent (e) s	7	M. Paul NOLTE, M. Jean-Marie DECKER, Mme Christiane GRAD-RICHERT, M. René BAEHR, Mme Corinne ASMUS, M. Pascal MECKERT, M. Nicolas GANZITTI (entré en cours de séance)
Absent (e) s excusé (e) s	3	Mme Béatrice FORSTER, Mme Cristel SCHILLING, M. Antoine DECKER
Absent (e) s non excusé (e) s	0	
Procuration (s)	2	Mme Cristel SCHILLING donne procuration à Mme Christiane GRAD RICHERT M. Antoine DECKER donne procuration à M. Jean-Marie DECKER

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2025_CM_27	Titre : Conseil Municipal Remplacement agent communal
Rapporteur : Monsieur Paul NOLTE	Date de la convocation : 23 AVRIL 2025
Service référent : Direction Générale	

Monsieur le Maire informe les élus que notre agent devra se faire opérer et sera donc absent pendant quelques semaines.

Il y a lieu de penser à son remplacement pendant cette période.

Différentes solutions ont été envisagées, notamment celle de solliciter une entreprise extérieure qui pourrait intervenir selon les besoins.

M. le Maire demande l'avis des conseillers.

DECISION

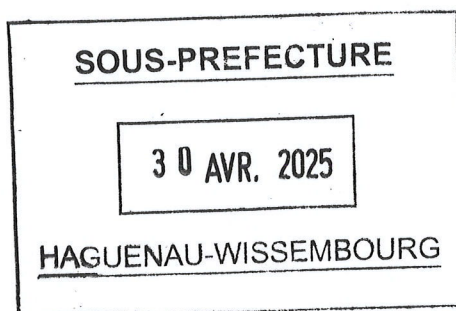
Le Conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré,

- **AUTORISE** M. le Maire à remplacer l'agent communal pendant son absence en retenant la solution la plus adéquate pour les besoins de la commune ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à ce dossier.

N° de la délibération : 2025_CM_27		Titre : Conseil Municipal Remplacement agent communal
Pour	9	
Contre	0	
Abstention	0	
Résultat du vote : ADOPTE A L'UNANIMITE		

Pour extrait conforme et exécutoire

Le Maire,
Paul NOLTE

Le secrétaire de séance,
Christiane GRAD RICHERT



Envoyé en Sous-Préfecture le	
Enregistré en Sous-Préfecture le	
Publié le	

